

AMBASSADE D'AFRIQUE DU SUD À BRAZZAVILLE, CONGO

APPEL D'OFFRE

DÉSIGNATION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES GROUPES ÉLECTROGÈNES À L'AMBASSADE D'AFRIQUE DU SUD, À BRAZZAVILLE

TERMES DE RÉFÉRENCE

DÉSIGNATION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR ASSURER LA MAINTENANCE DU GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'AMBASSADE D'AFRIQUE DU SUD, À BRAZZAVILLE

1. BUT

L'Ambassade d'Afrique du Sud à Brazzaville envisage de désigner un prestataire de services :

Fournir des services d'entretien, de maintenance et de réparation aux groupes Électrogènes de la Chancellerie (un GE) et de deux résidences (deux GE) en fonction des heures d'entretien et de travail requises, telles que prescrites par le fabricant.

2. DESCRIPTION DU PROJET

- Faire appel à un prestataire de services certifié disposant de techniciens qualifiés.
- Fournir des services d'entretien général, préventifs et de réparation pour un générateur SDMO de 66 kVA à la chancellerie et deux générateurs SDMO de 44 kVA dans les deux résidences sur la base d'un contrat renouvelable de deux ans qui est évalué tous les six (6) mois en fonction des performances.

3. SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN DU GROUPE ÉLECTROGENE

ARTICLE	EXIGENCES	FRÉQUENCE
MAINTENANCE/RAPPORTS	Prestataire de services pour l'entretien de GE, entre autres :	À chaque visite programmée. Le programme d'entretien mensuel sera convenu

	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que toutes les vis, tous les boulons et toutes les connexions sont bien serrés et correctement connectés. • Vérifier que toutes les vis, tous les boulons et toutes les connexions sont bien serrés et correctement connectés. • Vérification des niveaux d'eau et d'huile. • Nettoyage des filtres à air. • Recherche de fuites de liquide. • Vérification de la tension des courroies. • Vérification du bon fonctionnement du GE. • Vérification du bon fonctionnement des jauge d'huile et de carburant. • Vérification du système de démarrage manuel/automatique. • Réparation préventive des pièces défectueuses. <p>Le prestataire de services doit indiquer le prix par service de maintenance, par unité (GE 44 KVA / GE 66 KVA) pour les GE respectivement.</p> <p>Le prestataire de services doit rendre compte en temps opportun au personnel de l'ambassade du fonctionnement général de l'unité et formuler des recommandations afin d'assurer la prolongation de la durée de vie de l'unité et son fonctionnement optimal.</p>	entre l'Ambassade et le prestataire de services.
SERVICES	<p>Prestataire de services pour entretenir le groupe électrogène SDMO J 66 KVA à la Chancellerie et les deux groupes électrogènes SDMO J 44 KVA dans chacune des deux résidences.</p> <p>L'entretien comprendra notamment les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vidange et remplacement de l'huile moteur 	<p>Conformément aux services recommandés par le fabricant (normalement les services doivent être effectués entre 300 et 350 heures de fonctionnement).</p> <p>Les services seront convenus entre l'Ambassade et le prestataire.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer les filtres à huile et à carburant. • Nettoyer les filtres à air et les remplacer si nécessaire. • Nettoyer entièrement le générateur et éliminer les résidus. • Nettoyer le radiateur, etc. <p>Le prestataire de services indiquera le prix par unité de service (GE 44 kVA / GE 66 kVA) pour les groupes électrogènes respectifs.</p> <p>Le prix de deux services par groupe électrogène et par an sera inclus dans le contrat. Pour tout autre service, le prestataire devra fournir un devis pour approbation avant sa mise en œuvre.</p> <p>Le prestataire de services doit rendre compte en temps opportun au personnel de l'ambassade du fonctionnement général de l'unité et formuler des recommandations afin d'assurer la prolongation de la durée de vie de l'unité et son fonctionnement optimal.</p>	
RÉPARATION / RAPPORT	Le prestataire de services devra fournir des devis pour les réparations, soumis à approbation avant leur mise en œuvre.	À chaque visite programmée
URGENCE / INTERVENTION	<p>Le prestataire de services doit pouvoir dépêcher un technicien pour une intervention de maintenance non planifiée si l'une des unités tombe en panne ou nécessite une intervention, dans un délai de 2 à 8 heures, y compris les week-ends et les jours fériés.</p> <p>Prestataire de services pour les réparations d'urgence.</p> <p>Le prestataire de services devra fournir des devis pour les réparations d'urgence, soumis à approbation avant leur mise en œuvre.</p>	À chaque visite imprévue

4. FOURNITURE DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT

Le prestataire de services sera responsable de la fourniture de tous les outils et équipements nécessaires à l'entretien et à la réparation du GE.

5. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Les devis seront évalués comme suit

5.1 Critères de réactivité

Les exigences minimales que doivent satisfaire les soumissionnaires potentiels pour passer à l'étape suivante du processus d'évaluation.

Exigences
a. L'entreprise doit justifier de plus de 5 ans d'expérience dans le domaine – la soumission de références clients est requise.
b. L'entreprise doit fournir une preuve d'immatriculation.

6. CONDITIONS

- 6.1 L'Ambassade ne pourra être tenue responsable des frais supplémentaires non stipulés ou non convenus après la fourniture des devis.
- 6.2 Les devis reçus seront évalués par le Comité d'approvisionnement de la Mission.
- 6.3 L'Ambassade n'est pas tenue de retenir l'une des entreprises qui soumettent des devis sur demande.
- 6.4 Toute modification des présentes conditions générales ne peut se faire que d'un commun accord et doit être consignée par écrit.

7. VALIDITÉ DU DEVIS

- 7.1 Le devis doit être valable pendant six (6) mois après sa soumission dans le cadre de la procédure d'appel d'offres.

8. FRAIS ET PAIEMENTS

- 8.1 Le paiement sera effectué en monnaie locale (CFA) sur une base mensuelle.
- 8.2 Les entreprises doivent noter que la Mission (l'Ambassade) effectuera le paiement dans les 30 jours suivant la réception de la facture et la réception des biens et services.

9. RÉSILIATION DU CONTRAT

La résiliation du contrat peut être effectuée par l'une ou l'autre des parties par écrit, moyennant un préavis d'un mois calendaire.

10. PERSONNES À CONTACTER ET À SOUMISSIONS

Les soumissionnaires potentiels sont tenus de soumettre :

- Leurs devis, accompagnés des pièces justificatives, doivent être placés dans une enveloppe scellée portant clairement les coordonnées du soumissionnaire ;
- Ils doivent être remis en main propre à l'ambassade d'Afrique du Sud ; et
- Ils doivent être rédigés **exclusivement en Anglais**.

Date et heure de clôture : **13 février à 12h00**.

Toute demande de renseignements doit être adressée à :

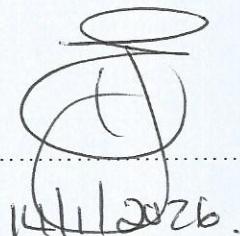
Mme E Kidson, courriel : kidsone@dirco.gov.za, téléphone : (+242) 06 976 06 30

M. T Monaisa, courriel : MonaisaT@dirco.gov.za, téléphone : (+242) 06 666 16 11

Cheffe d'Administration

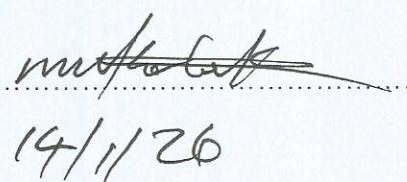
Chef de Mission Diplomatique

Signature :


14/11/2026.



Signature :


14/11/2026